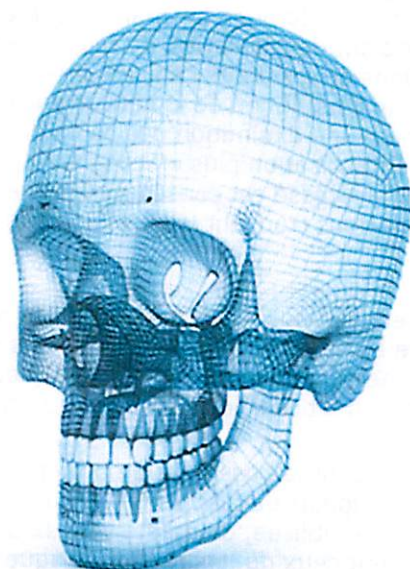


CFAO et si on faisait le point ?

Publié le lundi 2 octobre 2017 09:15- <https://www.edp-dentaire.fr/cabinet/organisation/2766-cfao-et-si-on-faisait-le-point>



La CFAO poursuit son chemin, trouvant sa place dans les laboratoires et chez les prothésistes et de plus en plus directement au sein du cabinet. Mais plus de quarante ans après son invention, où en est-on ?

Un peu d'histoire pour commencer. **Inventée par François Duret en 1973**, les premiers travaux de CFAO furent présentés par une équipe de chercheurs français réuni autour de ce dernier aux Entretiens de Garancière en 1983. À l'origine, cette technique fut développée par le secteur de l'aéronautique et automobile dans l'objectif de simplifier et standardiser les techniques dans la réalisation de formes répétitives.

Nouvel aspect réglementaire

Plus de quarante ans plus tard, un nouveau règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (EU 2017/745) est paru au JO de l'Union Européenne en avril dernier. Son entrée en vigueur a été fixée au 26 mai 2017 et sa mise en application, obligatoire, trois ans c'est-à-dire en mai 2020. Nombre de ses dispositions impacteront l'industrie dentaire et les professionnels de santé utilisant ces systèmes, et plus précisément celles qui portent sur les dispositifs médicaux sur mesure.

Ce nouveau règlement établit, entre autres pour les cabinets dentaires, les règles de fabrication de dispositifs médicaux par les établissements de santé :

- « l'établissement de santé justifie dans sa documentation que les besoins spécifiques du groupe cible de patients ne peut pas être satisfait ou ne peut pas être satisfait au niveau de performances appropriées par un dispositif équivalent disponible sur le marché », ce qui revient à dire qu'il faudra expliquer pourquoi la prothèse a été réalisée au cabinet plutôt que fabriquée par un laboratoire (par exemple : urgence, non-existence du même DMSM etc.) ;
- au sein de l'article 15, l'alinéa 1.b précise : « Sans préjudice des dispositions nationales relatives aux qualifications professionnelles, les fabricants de dispositifs sur mesure peuvent attester qu'ils possèdent l'expertise requise visée au premier alinéa en apportant la preuve d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un domaine de fabrication pertinent ».

La CFAO pour quoi faire ?

L'amélioration du confort des patients est le principal avantage de cette technique. Elle s'accompagne d'une optimisation de la prise en charge de la douleur et de la communication. Par ailleurs, les gains de précision, de régularité, de rapidité et de confort sont indéniables. Concernant les jeunes praticiens ou les petits cabinets privés, leur premier obstacle réside dans le prix du matériel. Néanmoins, le jeu de la concurrence et l'augmentation de production du matériel mèneront à terme à une diminution des coûts de l'investissement. Le « leasing » incarnerait par ailleurs une rentabilisation plus efficace et la possibilité de changer de machine au gré de son évolution, dont la vitesse est conséquente. Une satisfaction résonne également dans le fait que 56 % des praticiens trouvent leurs patients intéressés par ces nouvelles technologies.

Par exemple, le nombre de rendez-vous s'avère réduit et les délais de fabrication accélérés, ce qui n'est pas pour déplaire à ces derniers. Un rendez-vous pour la réalisation d'un inlay au lieu de deux, une seule anesthésie, pas d'empreinte physique, pas de provisoire. Par ailleurs, ces technologies permettent de multiplier les interfaces de communication et d'information.

D'autre part, les patients apprécient la possibilité de projeter virtuellement le résultat d'un traitement : cela leur offre un support de discussion sur la teinte, la forme des dents, un support explicatif de la technique utilisée, de même avec le prothésiste. Parallèlement, les avantages du cabinet deviennent ceux du laboratoire puisque la CFAO permet l'augmentation de la rapidité d'exécution et du volume de production. À noter que 84 % des praticiens utilisant la CFAO semi-directe ou indirecte travaillent avec un laboratoire de prothèse, contre 24 % avec un centre d'usinage.

Pourquoi la CFAO n'est-elle parfois pas utilisée : les motifs

Les praticiens n'utilisent pas d'outils CAO/ CFAO en technique directe, semi-directe ou indirecte pour les motifs suivants :

- coût des machines CFAO,
- coût des caméras intra-buccales,
- prothésiste non équipé,
- manque d'intérêt.

Nouvelle technologie, nouveaux axes de formation

Les praticiens, jeunes et moins jeunes, jeunes diplômés ou expérimentés, ne peuvent pas ignorer l'avancée inéluctable de la CFAO et de nombreuses compétences nouvelles sont venues s'ajouter à leur formation. Sous l'impulsion de l'équipe de recherche de l'URB2i, une plate-forme technologique en CFAO a été implantée au sein de la faculté de Montrouge. L'objectif est double : former des praticiens et des futurs praticiens aux nouvelles technologies et développer des activités de recherche et de transfert technologique au travers d'acteurs industriels, académiques et libéraux, et d'une approche pluridisciplinaire (ingénierie-dentisterie).

Au sein de la faculté, cette plate-forme fédère les services de Biomatériaux, de Prothèses et d'OCE ainsi que les 4 services hospitaliers rattachés à la faculté, à travers la mise en place d'une unité de production de CFAO conjointe à la plate-forme. Ce n'est pas la première initiative de ce type : en effet, la faculté de chirurgie dentaire avait ouvert dès octobre 2014 une plate-forme technologique de CFAO dentaire. L'UFR d'Odontologie disposait ainsi d'une unité de production unique en France ayant des objectifs tout aussi scientifiques que pédagogiques. Dès 2006, cette faculté pionnière en France proposait un enseignement complet de CFAO dentaire (TP, ED, et cours magistraux).

C'est cependant uniquement au cours de la dernière décennie que la CFAO a pu acquérir une certaine crédibilité auprès des praticiens et prothésistes, permettant ainsi à la dentisterie restauratrice de plonger dans l'ère du numérique. Ce projet est né d'un partenariat conclu entre la faculté et des industriels mettant gracieusement à disposition leurs machines et logiciels en échange d'un retour d'expérience des chercheurs et des étudiants qui les utilisent. Côté prothésiste, l'Académie d'Art Dentaire a d'ailleurs initiale ou en alternance. Il comprend des cours théoriques, la pratique sur logiciels, la gestion d'un laboratoire et des relations publiques.

L'Académie s'est parallèlement associée avec l'École Supérieure de Commerce et de Management, l'ISC Paris dans l'objectif de proposer un double diplôme associant CFAO et Management. L'objectif du cursus est de donner aux futurs prothésistes dentaires des compétences d'expertises dans l'utilisation du numérique comme solution dentaire. Support des dentistes, ils seront ainsi en mesure de fournir un diagnostic et de communiquer avec les patients. Un autre objectif réside dans le fait d'offrir de nouvelles perspectives aux étudiants souhaitant, en plus de la CFAO, maîtriser la gestion et le pilotage d'entreprise de santé.

Impact de la CFAO et évolution du métier de prothésiste

En ce qui concerne la relation entre le praticien et son prothésiste : 70 % des prothésistes se disent prêts à offrir une caméra intra-buccale en échange d'un contrat d'exclusivité, et 60 % pensent que la numérisation améliore la communication praticien prothésiste. De plus, ils sont 67 % à penser que le développement du numérique ne va pas déshumaniser leur profession. Quant à leur mode de travail, 39 % d'entre eux sous-traitent la fabrication des prothèses. 26 % des prothésistes équipés effectuent de la CFAO en interne, 18 % de la FAO est mutualisée et 13 % de la FAO mixte, à savoir interne et externalisée.

À noter que parmi les 23 % qui ne sont pas équipés en outils CAO/CFAO le coût d'investissement est un véritable obstacle. Mais 100 % des prothésistes non équipés indiquent avoir l'intention d'investir d'ici 5 ans*. Contrairement à une pensée logique, ils affirment que la CFAO ne leur aurait pas permis de diminuer les délais ou les coûts de fabrication. Ils précisent, par ailleurs, qu'elle ne demeure qu'une aide et qu'elle ne se substituera jamais à la main du prothésiste, son expertise et son savoir-faire. 87 % des personnes interrogées estiment que le développement du numérique provoque une transformation majeure de leur profession. 67 % pensent, par ailleurs, qu'elle ne provoquera pas de déshumanisation de leur profession. La concurrence aujourd'hui provient des industriels et surtout des fournisseurs de laboratoires.

**La CFAO dans la pratique quotidienne en cabinet dentaire et en laboratoire dans la région Midi-Pyrénées en 2013 : étude épidémiologique - Caroline Roques*